

# LICENCE FFE 2024

**Valable du 1 er septembre 2023 au 31 décembre 2024**

## Pourquoi une licence ?

La licence donne accès à toutes les activités de la FFE. Elle permet de :

- Passer des examens fédéraux (galops)
- S'engager en compétitions (LFC)
- Bénéficier de garanties d'assurance dans le cadre de votre pratique de l'équitation

## *Informations sur l'assurance proposée :*

La licence pratiquant couvre la plupart des accidents ou incidents qui peuvent survenir : blessures du meneur (dans les limites du contrat), des passagers, des spectateurs même lors de compétitions. Les dégâts matériels aux tiers sont couverts par la licence du dernier meneur aux guides de l'attelage, même non propriétaire de celui-ci. Par contre, elle ne couvre pas les blessures du cheval ni les dégâts de la voiture hippomobile et vous devez contracter une assurance spécifique. Si vous n'avez pas la licence, vous ne serez couverts que par votre régime social obligatoire et complémentaire ou par votre « accident vie privée ». Ces différents régimes peuvent refuser certaines prises en charge du fait du caractère sportif de notre activité. Les organisateurs de manifestations équestres doivent souscrire une Responsabilité Civile. Si vous êtes structure équestre, centre équestre ou professionnel, vous devez également souscrire une R.C. Professionnelle.

## Licence Fédérale de Pratiquant :

La licence Pratiquant permet de pratiquer dans les clubs ou pour les loisirs.

### **Tarifs : « A »**

- Né en 2005 et après : 25 euros
- Né en 2004 et avant : 36 euros
- Demande d'envoi à domicile : 2 euros

### **Dématérialisation des licences :**

*Par défaut, les licences ne sont plus envoyées mais peuvent être consultées et imprimées par le licencié, depuis sa page cavalier FFE.*

## Licence Fédérale de Compétition :

La LFC est une extension de la licence pratiquant, elle permet de s'engager et pratiquer la compétition à différents niveaux. Pour obtenir une LFC, il est nécessaire d'être titulaire d'une licence pratiquant du millésime en cours.

### **Tarifs : « B » (en plus de la licence Pratiquant)**

- Compétition Club : 0 euro
- Compétition Amateur : 80 euros
- Compétition Pro : 330 euros

### **Joindre à votre demande :**

- Si nécessaire (\*) un certificat médical datant de moins d'1 an au moment du dépôt
- Pour les mineurs, une autorisation parentale signée

(\*) La durée de validité d'un certificat médical est de 1 an (à compter de la date de délivrance du certificat par le médecin). Le certificat médical doit ensuite être renouvelé tous les trois ans. La licence Compétition peut être reconduite 2 fois (sans interruption) par le biais d'un auto-questionnaire de santé accessible uniquement par le licencié depuis sa page cavalier.

Concrètement, au moment de votre demande :

- Vous êtes titulaire d'une LFC 2023 et votre certificat médical est toujours valide (moins de 1 an) : votre LFC Club est automatiquement reconduite (Amateur ou Pro restant à saisir).
- Vous êtes titulaire d'une LFC 2023 mais votre certificat médical a expiré : vous devez répondre au questionnaire de santé, et en fonction des réponses, soit valider en ligne une attestation de santé, soit fournir un nouveau certificat médical.
- Vous n'êtes pas titulaire d'une LFC en 2023 : vous devez fournir un certificat médical.

**Rendez-vous dans votre espace cavalier pour :**

- **Imprimer votre certificat médical et pré-rempli, puis une fois signé, le déposer en ligne,**
- ou :

- **Répondre à votre auto-questionnaire de santé**

### **« Ma Page Cavalier FFE »**

Pour s'identifier sur FFEclub SIF avant utilisation : <https://www.ffe.com/toutsavoir/Cavaliers/Ma-Page-Cavalier>

C'est la plate-forme d'accès à toutes vos informations personnelles. L'utilisation de cette page est exclusivement réservée aux cavaliers détenteurs d'une licence en cours de validité. Elle permet de :

- Consulter, éditer, modifier votre licence
- Consulter, imprimer vos diplômes et votre CV de cavalier
- Accéder à toutes vos informations concours
- Prendre ou modifier vos assurances
- Imprimer votre attestation RCPE

### **Assurance Responsabilité Civile de Propriétaire d'Équidé :**

La FFE propose la souscription d'une assurance « Responsabilité Civile pour les Propriétaires d'Équidés » auprès du Cabinet Pezant, Compagnie Generali.

**Tarifs :**          1er équidé : 33 euros                          24 euros par équidé supplémentaire

Vous pouvez souscrire vous-même cette assurance en ligne.

Dans votre espace cavalier : vous aurez besoin du numéro de SIRE et du nom de chaque équidé concerné, vous validez et effectuez votre règlement en ligne.

Démarche en détails : <https://www.ffe.com/toutsavoir/Proprietaires/Prise-de-RCPE>

Nous pouvons effectuer cette demande à votre place, pour cela veuillez remplir le formulaire dédié.

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE LICENCE

Remplir autant de formulaires que de demandes  
1 formulaire et 1 règlement par demande de licence

Ancien n° de licence	
Licence demandée	Entourer la mention choisie : Pratiquant/Compétition* Club / Amateur / Pro
Montant	Tarif « A » + Tarif « B » = .....
NOM et Prénom	
Date de naissance	
Adresse complète	
Téléphone	
E-mail	

\* En cas de demande de licence compétition, joindre :

- Si nécessaire, un certificat médical datant de moins d'1 an au moment du dépôt
- Pour les mineurs, une autorisation parentale signée

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE RCPE

1 formulaire et 1 règlement pour le total des RCPE

	NOM COMPLET	N° SIRE	Tarif
1er équadé			33 euros
2 <sup>ème</sup> équadé			24 euros
3 <sup>ème</sup> équadé			24 euros
4 <sup>ème</sup> équadé			24 euros
5 <sup>ème</sup> équadé			24 euros
TOTAL			.....